



POLICY BRIEF

INSERTION ET AUTONOMISATION DES JEUNES FILLES POUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES RÉSILIENTS, INCLUSIFS ET DURABLES

CONTEXTE

La population sénégalaise est caractérisée par sa jeunesse avec un âge moyen situé à 24 ans (ANSD, 2025). Avec une population estimée à 18 593 258 habitants, les moins de 19 ans représentent la moitié de la population et les moins de 15 ans représentent 39% de la population totale. 75 % de la population a moins de 35 ans. Cette dynamique démographique est révélatrice des défis systémiques à adresser. La jeunesse doublement perçue comme un atout en termes de main d'œuvres et de ressources humaines et comme sources de tensions si les conditions de réaliser son plein potentiel ne se réunissent pas. Ces tensions sont de plus en plus exacerbées par les crises économiques, politiques, sanitaires et écologiques qui creusent les inégalités dans l'accès aux opportunités chez les jeunes. Malgré les multiples dispositifs de promotion de la jeunesse, celle-ci reste toujours confrontée à l'épineux problème de l'emploi qui entretient une fragilité sociale des jeunes qui se manifeste différemment suivant leur réalité de genre et leurs catégories socio-culturelles et politiques auxquels appartiennent les jeunes (Roudet, 2012). D'où l'importance d'une politique de promotion de la jeunesse qui tient compte de cette diversité qui la caractérise.

Le Sénégal a entrepris de nombreuses initiatives pour le développement de la jeunesse en misant essentiellement sur l'emploi et l'auto-emploi. Toutefois celles-ci n'ont pas pour la plupart généré les résultats escomptés. Ces échecs sont liés à des facteurs à la fois structurels et aux modes de gouvernances souffrant de transparence et d'équité. La plupart des dispositifs d'appui à l'insertion socio-professionnelle des jeunes à savoir l'Agence Nationale de la promotion de l'emploi des jeunes

Lire la suite >>>

(ANPEJ), l'Agence de Développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide pour les jeunes et les femmes (DER/FJ), les fonds de Promotion pour la formation (3FPT) etc. bien qu'ils aient tiré les leçons du passé dans leur conception et leurs modalités de mise en œuvre, peinent à opérer de manière structurante et inclusive. Malgré la dynamique de territorialisation des politiques publiques, le niveau d'ancrage de ces dispositifs continue d'exclure d'une certaine manière les jeunes ruraux, les jeunes issus des zones transfrontalières. Cette exclusion concerne davantage les jeunes filles et les personnes handicapées qui ne jouissent pas des mêmes conditions d'accès aux opportunités économiques. C'est dans ce cadre que le projet Prévention des conflits et résiliences des systèmes alimentaires dans les zones transfrontalières (PCR-SAT) est mis en place pour servir de modèle de promotion des jeunes et des femmes dans les filières protéines végétales (arachide et niébé).

Ce policy brief s'appuie sur les résultats de la recherche et de l'action du projet mis en œuvre dans le cadre du consortium composé du GRDR, de Tenmya et de l'IRAM pour mettre en lumière la problématique de l'insertion des jeunes filles dans les filières agricoles et ses conséquences sur les systèmes alimentaires dans un contexte transfrontalier. Ce document met l'accent sur la faiblesse des initiatives de développement sur la question de l'insertion des jeunes filles dans les filières agricoles et les opportunités que leur autonomisation dans la promotion de systèmes alimentaires résilients, durables et inclusifs.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de la recherche et de l'action du projet s'est appuyée sur une approche inductive consistant à interroger les rapports de genre et situer le niveau d'autonomisation des femmes et des jeunes tout au long des chaînes de valeur des filières niébé et arachide. Ainsi un diagnostic exploratoire permettant de disposer des informations sur la configuration des rapports de genre autour de ces filières a été effectué. Cette approche a été complétée par une approche quantitative à travers l'Indice de l'Autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI). Les résultats de ces deux études ont permis d'alimenter et de consolider la matrice de suivi évaluation sensible au genre et par la même occasion de suivre l'impact de l'action du projet sur les dynamiques de genre dans les filières protéines végétales (niébé et arachide). C'est ainsi que des séries de thé-palabre sur la thématique autonomisation des femmes ont été organisées dans des zones transfrontalières entre le Sénégal et la Mauritanie. Cet exercice visait à partager les résultats des études diagnostic et WEAI mais aussi de documenter leurs impressions et leurs expériences en tant que bénéficiaires du projet. Pour récapituler, ce processus est marqué par trois étapes :

- Une étude diagnostic sur les inégalités de genre dans les filières protéines végétales (niébé et arachide) ;
- Une étude WEAI dans sa version allégée avec un focus sur les jeunes ;
- Des séries de thé-palabres sous format de groupe de discussion.



LES RÉSISTANCES À ATTAQUER POUR FAIRE DE L'AUTONOMISATION DES FILLES, UNE RÉALITÉ DANS LES FILIÈRES AGRICOLES

Identifier les goulots d'étranglement

Se donner à l'exercice d'analyser les filières niébé et arachide dans une perspective genre, revient à s'interroger sur les questions phares qui tournent autour de ces filières pour ensuite essayer d'appréhender comment ces questions touchent différemment les hommes, les femmes et les jeunes filles. Cette analyse graduelle met également en évidence les problématiques qui caractérisent les filières agricoles dans les pays à faible revenu faisant face aux enjeux de sécurité alimentaire avec les problèmes de changements climatiques exacerbant par la même occasion les crises transfrontalières et les conflits liés à l'usage des ressources naturelles. C'est autour de ces défis triangulaires qu'il faut construire la stratégie d'insertion et d'autonomisation des filles dans les filières agricoles .

L'analyse genre des filières niébé et arachide a permis d'appréhender les rapports de genre entre les hommes et les femmes et comment ces rapports déteignent sur la dynamique entrepreneuriale des femmes et particulièrement des jeunes filles dans les filières ciblées dans le cadre du projet PCR-SAT. La situation des femmes productrices dans les zones couvertes par la mission, cristallise un ensemble de vulnérabilités qui ne sont pas exclusivement liées à leur condition de genre. En effet, le contexte rural et transfrontalier vient accentuer la fragilité socio-économique des femmes que les normes de genre contribuent à entretenir. En guise d'illustration, Les femmes rurales consacrent en moyenne 6 heures par jour au travail productif, contre 4,5 heures pour les hommes, tout en disposant de deux fois moins de temps de loisir (4,4 h contre 8,2 h). Cette double charge domestique et productive constitue une contrainte majeure à leur autonomisation économique et sociale (Rapport de PCRT-SAT, 2024).



A la question de savoir pourquoi on ne voit pas les filles dans les champs ? Une dame productrice nous répond : « **Vois-tu des jeunes garçons dans nos exploitations ?** » cette réponse interrogative est assez illustrative du désenchantement des jeunes autour des métiers agricoles. Un désenchantement qui est le résultat d'une kyrielle de maux documentés par l'étude diagnostique sur les inégalités dans les filières protéines végétales (IPAR, 2023) :

- **La divagation animale qui pose un sérieux problème pour la sécurité alimentaire (principal conflit lié à l'usage des ressources naturelles).**

Les couloirs pastoraux font de plus en défaut avec l'effet de la pression foncière liée à l'urbanisation et la croissance démographique qui réduit progressivement l'espace pastoral et perturbe sensiblement les itinéraires pastoraux. Cette situation n'est pas sans conséquence sur les systèmes alimentaires. Les ravageurs de culture menacent la rentabilité des cultures et rendent nécessaire une forte mobilisation en termes de mobilisations de main d'œuvres et de logistique pour protéger les champs. Les femmes ainsi que les jeunes filles qui héritent des terres éloignées et parfois de mauvaise qualité peinent à gagner des revenus qui puissent leur garantir une main d'œuvre de qualité et des ressources pour sécuriser leurs champs. La divagation animale constitue l'une des facteurs démotivant les femmes et les filles à se maintenir dans des dynamiques entrepreneuriales favorisant leur autonomisation économique.

- **L'accès aux ressources productives (matériels, intrants agricoles etc.)**

Malgré les multiples efforts de l'Etat du Sénégal en faveur l'autonomisation économique des jeunes et des femmes dans les filières agricoles, ces derniers continuent de subir des discriminations dans l'accès aux intrants et matériels agricoles. Les hommes détiennent entre 52 % et 98 % des actifs productifs, alors que les femmes n'en possèdent que 9,8 % à 80,6 % selon le type d'actif. Par ailleurs, L'accès au crédit formel demeure très restreint : à peine 1,4 % des femmes accèdent à un prêt bancaire et 0,7 % à un financement par ONG. La majorité dépend de réseaux informels tels que la famille ou les amis (31,7 %) et les prêteurs privés (22,6 %) (Rapport de PCRT-SAT, 2024). En effet, le Sénégal a souscrit à la « Déclaration d'engagement des Chefs d'Etat Africains » à attribuer 30% des terres cultivables aux femmes. La circulaire n°0989 du 05 juin 2018 du Ministère de l'agriculture portant attribution des quotas aux femmes sur tout ce qui est aménagement, intrants, équipements et financement, le projet de la loi d'orientation sur l'autonomisation économique des femmes, sont autant de mécanismes pour déconstruire les stéréotypes qui éloignent les femmes des opportunités économiques (IPAR, 2025). Toutefois ces initiatives n'ont pas encore réussi à prendre le dessus sur les dynamiques de résistance portées par les normes de genre qui continuent de reléguer les femmes et les jeunes filles dans des situations de dépendance. Elles sont nombreuses à ignorer les dispositifs d'appui qui leur sont dédiées et par conséquent ne revendiquent pas ce qui les revient de droit et ne bénéficient pas des retombées attendues des discriminations positives en leur faveur. Outre ces biais socio-culturelles, certains dispositifs juridiques présentent des limites discriminatoires au détriment des jeunes filles. C'est le cas de la loi sur le domaine national qui pose comme critère d'accès au patrimoine foncier l'appartenance à une communauté qui constitue un biais d'exclusion des femmes et particulièrement des jeunes filles compte tenu des transactions matrimoniales qui font de la femme une cible mobile (IPAR, 2025).

- **Les crises écologiques (Dégradation des sols, la rareté de l'eau)**

« D'ici à 2050, les changements climatiques pourraient faire basculer jusqu'à 158 millions de femmes et de filles supplémentaires dans la pauvreté extrême (2,15 dollars par jour), soit 16 millions de plus que les hommes et les garçons. » (ONU Femmes, 2024). Les



femmes et les filles sont touchées par les effets du changement climatique de manière disproportionnées. Leurs statuts et rôles sociaux assignés à leur identité de genre sur le plan des responsabilités domestiques au sein de la famille, les exposent davantage aux conséquences négatives des changements climatiques qui viennent accentuer la pauvreté, les inégalités et les vulnérabilités dont elles souffrent. Les changements climatiques constituent une menace sérieuse aux acquis et progrès réalisés aux termes des processus engagés contre les inégalités de genre, les discriminations et les violences basées sur le genre.

Les femmes et les filles sont des actrices en amont et en aval des systèmes alimentaires. Elles sont responsables de la production alimentaire mondiale avec une participation à la production de 80% des denrées alimentaires au niveau mondiale (. Dans les zones ciblées par le projet PCR-SAT, les effets du changement sont traduits dans le langage des producteurs et productrices par la dégradation des sols et la rareté de l'eau. Que ce soit dans le diéri dont les terres sont sujettes à l'érosion éolienne accentuée par un déboisement prononcé ou dans le walo avec une érosion hydrique résultant de fortes pluies entraînant dans son sillage d'énormes quantités de sédiments, la qualité des terres arables de la zone est fréquemment soumise à de rudes épreuves. Sans compter les pratiques agricoles favorables à leur dégradation. L'absence d'une politique genre dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques rend entraine une négligence du potentiel des femmes et des filles en tant que forces du changement dans la préservation des systèmes alimentaires et des effets vertueux le développement de ceux-ci et l'autonomisation économique des filles.

- **Un déficit d'expertise dans les métiers agricoles**

Au Sénégal les jeunes qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi, ni dans la formation (NEET) sont le 33,9% de la population des jeunes (Banque Mondiale, 2019). Ce phénomène affecte plus les jeunes femmes : près de la moitié (47,4%) ne sont ni en scolarisation, ni en formation, ni en emploi, contre 18,4% pour les hommes 52. Le rapport de PCRT-SAT (2024) révèle que plus de 9 femmes preneuses de décision sur 10 (91,1 %) sont analphabètes, contre 56,1 % des hommes, un écart encore plus marqué dans





les zones transfrontalières. Ce déficit éducatif limite directement la capacité des jeunes filles à comprendre et exploiter les opportunités économiques offertes dans les chaînes de valeur agricoles. L'absence de reconnaissance des métiers agricoles renforce les préjugés négatifs qui font percevoir l'agriculture comme une activité des pauvres ou des jeunes sans vocation. Or des expériences entrepreneuriales dans les filières agricoles ont démontré que si ces dernières sont bien encadrées et professionnalisées, elles peuvent capter les besoins d'emploi des jeunes et des femmes. Il est estimé que sur les 300 000 demandeurs d'emploi, 150 000 sont issus du monde rural et 60% peu scolarisés (FAO, IPAR, 2014) dans un contexte où la population rurale représente plus de la moitié de la population et 67,7% des ménages agricoles qui représentent au niveau national 44,5% des ménages (ANSD, 2024). Cette situation laisse apparaître plusieurs urgences : l'urgence d'articuler la politique de l'emploi avec la politique agricole pour appréhender la situation des jeunes et des femmes dans les exploitations agricoles afin de bâtir une offre politique agricole attrayant qui assure aux jeunes et aux femmes des revenus décents et durables. Dans cette offre, la formation constitue un pilier important dans l'autonomisation des filles mais reste encore inaccessible selon l'ANSD qui estime que seul, un (1) sénégalais sur dix (10) de la tranche d'âge 15-59 ans, a fait une formation professionnelle (ANSD, 2024). Avec les opportunités qu'offrent la filière numérique (Intelligence artificielle), la formation professionnelle des filles dans les métiers agricoles peut être un levier puissant dans l'autonomisation des filles. Le déficit d'une expertise et de compétences maintiennent les femmes dans des pratiques non favorables à la préservation de l'environnement et des rendements de qualité. Cette carence en compétences et en conseil agricole dans les zones transfrontalières est le résultat d'un écosystème déconnecté des structures de formation de proximité dans les métiers agricoles. En plus de la rareté des structures de formation, il s'y ajoute une absence d'une stratégie d'inclusion capable d'offrir aux femmes et aux personnes handicapées des conditions pédagogiques adaptées à leur réalité de genre.



- **Faible dynamique organisationnelle**

Selon le rapport PCR-SAT (2024), l'indice global d'autonomisation (A-WEAI) atteint 0,86 pour les femmes, contre 0,90 pour les hommes, traduisant une marge de progression importante. Les femmes présentent des déficits marqués dans la prise de parole publique, l'accès au crédit et le leadership, confirmant leur faible pouvoir décisionnel au sein des ménages et des organisations locales. La faiblesse notée dans la structuration des dynamiques entrepreneuriales des femmes autour des filières végétales (niébé, arachide) reste un défi à adresser par l'impulsion de dynamiques organisationnelles performantes. La plupart des organisations des femmes (GIE, associations, coopératives etc.) fonctionne suivant un mode de gouvernance qui ne facilite ni le renouvellement intergénérationnel ni la viabilité d'un modèle économique capable de soutenir l'autonomisation des filles. Or ces organisations constituent des réseaux de solidarité et permettent de porter la voix des femmes et de renforcer leur leadership sur les questions à fort enjeux (accès au foncier, à l'éducation, à la formation, au financement, lutte contre les violences basées sur le genre, etc.) sur leur autonomisation.

- **Accès aux marchés et l'autonomisation économique des femmes et des filles**

L'accès aux marchés reste un défi stratégique dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. La difficulté de mesurer le niveau de connectivité des femmes aux marchés est fortement lié à leur ancrage dans le secteur informel. Une situation qui scénarise davantage leur invisibilité dans le marché et leurs contributions réelles dans l'économie du pays ainsi que leur exclusion des circuits d'accès à la commande publique. Selon l'étude de l'ONU Femmes intitulé « *Etude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée de l'économie sénégalaise : approche sexo-spécifique, Projet Women Count ONUFEMMES* », moins de 10 % des femmes entrepreneures connaissent la législation sur la passation des marchés publics et moins de 5 % déclarent bien connaître le processus et les modes de passation des marchés publics. En plus, 3 % des femmes interrogées indiquaient avoir été victimes de harcèlement sexuel pour obtenir un marché public (Agence Italienne pour la Coopération au Développement, 2023.) Ces informations rendent nécessaires la mise en place de mécanismes de dénonciation et d'alerte contre les violences basées sur le genre dans le secteur du travail mais aussi et de dispositifs de communication plus inclusifs et facilitant l'accès à l'information commerciale.



QUE GAGNERAIT-T-ON À AUTONOMISER LES FILLES DANS LES FILIÈRES AGRICOLES ?

La jeunesse une période d'opportunités

Les résultats de l'étude WEAI ont démontré une corrélation significative entre l'autonomisation et l'âge des jeunes quel que soit le sexe. Les jeunes, notamment les jeunes femmes, sont quasiment absents des espaces de gouvernance relatifs à la gestion des terres, de l'eau ou du bétail, alors même qu'ils manifestent une volonté d'engagement. Cette exclusion fragilise la durabilité intergénérationnelle des systèmes alimentaires et confirme la nécessité d'un accompagnement spécifique des jeunes filles rurales (Rapport PCR-SAT, 2024). La prise de conscience par les pouvoirs publics, de la jeunesse comme atout et force de changement a permis de développer de meilleures opportunités éducatives, meilleur accès à l'information, programmes de développement ciblant spécifiquement leur autonomisation à l'ère de la démocratisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce qui favorise un contexte favorable à la culture de l'innovation qui vient bousculer certaines normes et contraintes culturelles qui inhibe l'éveil entrepreneurial des jeunes et des filles qui développent de plus en plus une résilience qui défie certaines responsabilités familiales compromettant leur mobilité et flexibilités nécessaires au parcours entrepreneurial. Un tel contexte doit permettre de tirer profit du plein potentiel des jeunes filles avec une politique de l'emploi qui fait de leur autonomisation un levier inclusif pour réinventer les métiers agricoles de manière à les rendre plus attractif sur le plan économique, social et culturel.

Installation et relève intergénérationnelle et renouvellement de la main d'œuvre

Soutenir l'autonomisation des jeunes filles dans le secteur agricole revient à préparer la relève intergénérationnelle, à valoriser et à rendre visible la contribution des femmes



tout au long des chaînes de valeur agricole. Cette reconnaissance permettra d'influencer les politiques agricoles de manière à mieux intégrer les dimensions de genre dans une perspective de soutenir le leadership féminin jeune et l'autonomisation des filles dans le secteur agricole.

Systèmes alimentaires renforcés et développement de la nutrition

Si les femmes sont davantage impliquées dans le maraîchage (60,4 %) et les activités de volaille et pisciculture, elles restent quasiment absentes des grandes cultures comme le mil, le maïs ou l'arachide. De même, les jeunes, en particulier les jeunes filles, ne participent pas aux instances de décision concernant la gestion des ressources naturelles (foncier, pâturages, eau) (rapport de PCRT-SAT, 2024). Les femmes représentent 70% de la population active en milieu rural et contribue à hauteur de 82,6% du travail agricole. Elles demeurent des actrices incontournables dans les systèmes alimentaires. Si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, les rendements agricoles pourraient augmenter de 20 % à 30 %, ce qui permettrait de nourrir 100 à 150 millions de personnes supplémentaires (Nations unies, 2021). Cependant avec l'invisibilisation de leurs efforts de travail organisé par le système patriarcal, les tâches agricoles sont traditionnellement considérées comme relevant de leurs responsabilités domestiques. En tant que principales actrices de la production et de la gestion alimentaire dans les ménages et dans les communautés, l'autonomisation des filles se présente comme gage d'un cercle vertueux entre le développement des systèmes alimentaires, l'amélioration de la nutrition et l'épanouissement socio-économique des filles et de la population rurale. Cette combinaison de dynamiques positives contribuera durablement à la réduction de l'exode rural.



Renforcer la voix et le leadership du patronat féminin dans le secteur agricole

Les résultats de l'étude diagnostic sur les inégalités de genre dans les filières protéines végétales (niébé et arachide) ont mis en évidence la logique de subsistance qui prend le dessus sur la logique entrepreneuriale. Une tendance qui est plus observée chez les femmes productrices qui ont un faible contrôle sur les ressources productives et financières ainsi que sur l'usage de leur temps. En effet, bien que 94,5 % des femmes adhèrent à un groupe de producteurs et 58,5 % à une structure de microfinance, leur participation à la prise de décision collective reste marginale. Le rapport établit par ailleurs une corrélation forte entre niveau d'éducation et leadership, soulignant le rôle clé de la formation pour accroître la représentativité féminine dans la gouvernance locale (rapport de PCRT-SAT, 2024).

« **L'autorisation de mon mari est indispensable à mon engagement dans des activités génératrices de revenus, sans l'autorisation de mon mari, je n'ai pas le droit de sortir de la maison conjugale** » déclare une jeune femme de Sinthiou Fissa (groupe de discussion avec les jeunes de Sinthiou Fissa, 2023) suivi de l'avis d'un homme sur la question qui dit « **si cela ne dépendait que de moi, ma femme n'irait jamais travailler pour gagner de l'argent, car c'est de ma responsabilité de s'occuper de ma femme et une femme ne doit pas s'éprouver dans les champs** » (groupe de discussion avec les jeunes de Sinthiou Fissa, 2023). Ces deux témoignages rendent nécessaires un travail de renforcement du leadership des femmes d'une part, et la déconstruction des rapports de genre de manière à ce qu'elles deviennent favorables à une masculinité positive. La prise en charge de ces questions permettra d'aborder la question de l'autonomisation des femmes dans les ménages dans une approche d'apprentissage inclusif permettant aux époux, aux membres qui incarnent l'autorité dans les ménages de reconsidérer les rapports de genre de manière à ce que ceux-ci se transforment en des actions affirmatives au profit de l'inclusion économique des femmes et des jeunes filles. L'autonomisation économique des filles dans les filières agricoles participera sensiblement à la construction d'un patronat féminin fort capable de porter la voix et le leadership des femmes dans le secteur primaire censé soutenir la structuration de l'économie nationale.

